



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

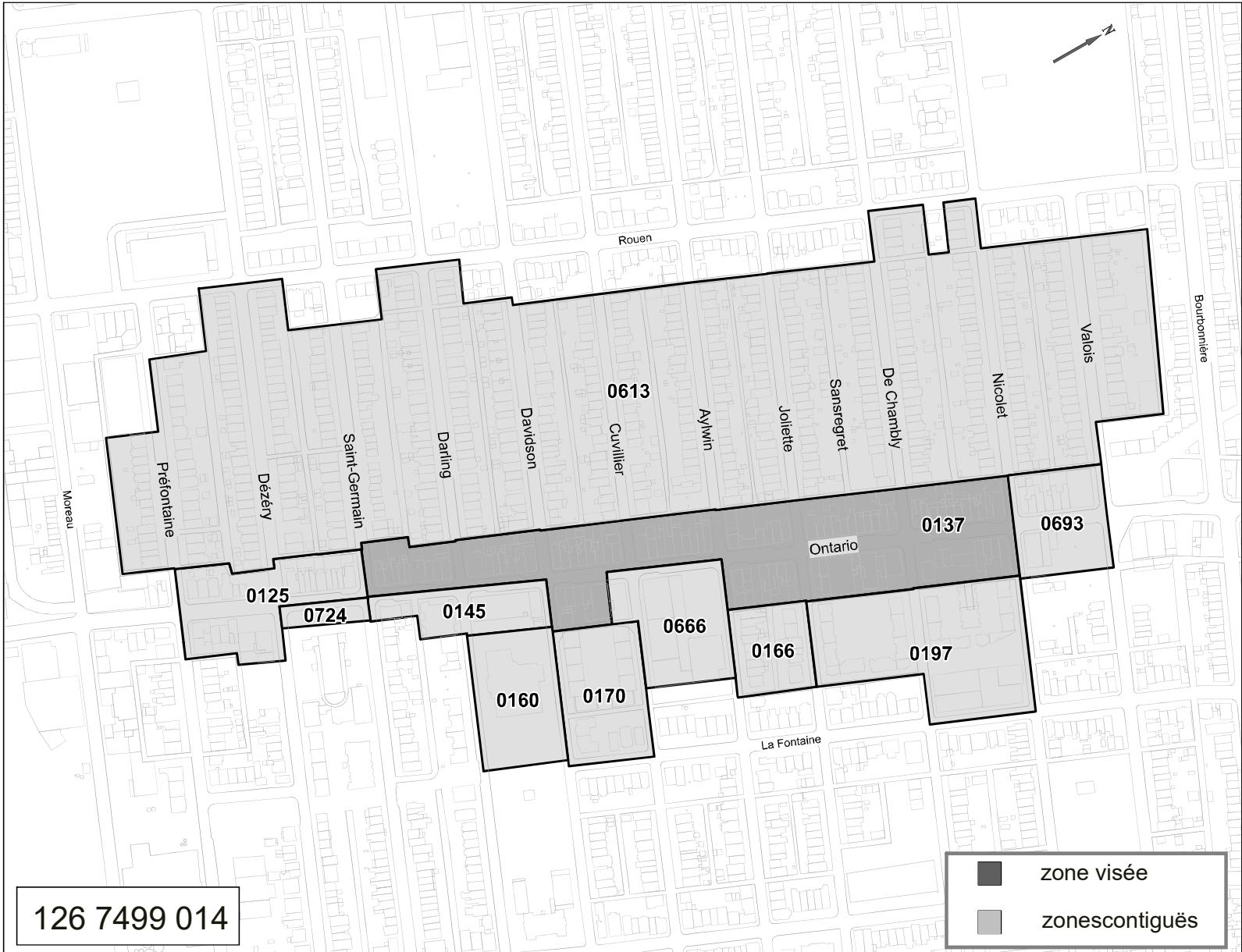
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 4 mai 2026 à 18 h 30, le projet de résolution pour le projet particulier suivant :**

1. Projet particulier PP27-0363 en vue de permettre la démolition partielle d'un bâtiment commercial d'un étage et l'agrandissement résidentiel de 3 étages pour le bâtiment situé au 3570, rue Ontario Est (1267499014).

Ce projet de résolution ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0137 et ses zones contiguës 0125, 0145, 0160, 0166, 0170, 0197, 0613, 0666, 0693 et 0724.



**Le conseil d'arrondissement a aussi adopté, à la même séance ordinaire, les projets de résolutions suivantes :**

1. Projet de résolution autorisant la démolition des deux bâtiments industriels situés au 2115, rue Théodore et au 2150, rue Saint-Clément et la construction de deux bâtiments résidentiels sur deux lots distincts en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2) (1265092007).
2. Projet de résolution autorisant la modification des usages au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment de la phase 3 (ancienne phase 4) et les voies d'accès des phases 1 et 2 du projet Canoë (lot 1 879 326), en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2) (1265092008).

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le lundi 25 mai 2026, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol,** conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle aura désigné, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Les projets de résolutions et le projet particulier, ainsi que le plan de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2026.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**